



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que les règlement 102-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013 et 103-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ont été adoptés à la séance ordinaire du 3 avril 2023 et ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska daté du 20 avril 2023.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 25^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2023.

**Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 25 avril 2023 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 avril 2023.

**Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**